

Ministère des Affaires sociales,
du Travail et de la Solidarité

Ministère de la Santé, de la Famille
et des Personnes handicapées

Service du haut fonctionnaire de défense

Direction de l'Hospitalisation et de l'organisation des soins

HF/MPB/LS/2003 - 614

Personne chargée du dossier : Philippe BARBIER

Paris, le 8 octobre 2003

Le Haut fonctionnaire de défense

Le Directeur de l'hospitalisation et de l'organisation
des soins

à

Mesdames et Messieurs les directeurs des centres
hospitaliers

in fine

Objet : Dotation d'atropine destinée à faire face à un acte de terrorisme

Copie : M. Gérard DUMONT - coordonnateur NRBC
Mme Dominique PETON-KLEIN - DHOS

Au cours du dernier trimestre de 2001, votre établissement a reçu une dotation de 1500 ampoules d'atropine dosées à 1 mg et destinée à faire face à un acte de terrorisme de nature chimique.

Je vous ai précisé, dans le courrier qui vous a été envoyé à cette occasion, qu'il convenait de prévoir la rotation de cette réserve dans le cadre de la consommation pharmaceutique courante de l'établissement afin de la pérenniser.

Dans le cas où cette rotation n'aurait pas été possible, je vous invite, eu égard au faible coût de l'atropine, à procéder vous-même au remplacement de cette dotation au moment de sa péremption.

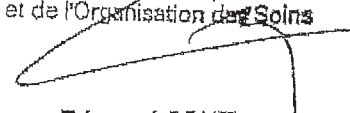
Je vous rappelle qu'il vous a également été demandé de veiller à ce que les dispositifs d'injection correspondant à cette dotation soient disponibles en cas de nécessité.

Je vous remercie de bien vouloir faire prendre en conséquence les mesures permettant au SAMU de disposer en permanence de ce stock de précaution.

Le Haut Fonctionnaire de Défense


Philippe HROUDA

Le Directeur de l'Hospitalisation
et de l'Organisation des Soins


Edouard COUTY